Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OSTRUM SRI MONEY

Code ISIN : FR0013358934 Part I1(C/D) EUR

Société de gestion : Natixis Investment Managers International (Groupe BPCE)

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

- Intégrant dans sa gestion une approche dite ISR (Investissement Socialement Responsable) qui vise à sélectionner des valeurs respectant les critères de responsabilité en matière environnementales, sociales/sociétales et de gouvernance (ESG), l'OPCVM a pour objectif de chercher à réaliser, sur une durée de placement recommandée de 2 mois, une performance supérieure à l'ESTR capitalisé (taux au jour le jour du marché interbancaire en euro), nette de frais de gestion. En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par l'OPCVM ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et l'OPCVM verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.
  L'ESTR est un nouvel indice de référence monétaire calculé par la BCE remplaçant progressivement un autre taux court, l'Eonia, depuis le 2 octobre 2019.
- La politique d'investissement repose sur une gestion active, l'Indicateur de Référence est utilisé uniquement à titre de comparaison. Le gérant est donc libre de choisir les titres qui composent le portefeuille dans le respect de la stratégie de gestion et des contraintes d'investissement.
- L'Indicateur de Référence peut servir à déterminer la commission de performance qui pourra être prélevée.
- Les critères de sélection des titres sont d'ordre quantitatif (durée de vie et conditions financières) et d'ordre qualitatif (haute qualité de crédit des titres sélectionnés). L'analyse est complétée par des critères répondant aux enjeux Environnementaux (empreinte carbone, programmes de gestion de l'eau), Sociaux/Sociétaux (programmes de diversité, convention collective aux salariés) et de Gouvernance (rémunération des dirigeants intégrant des critères ESG, qualité du reporting standard ESG). Le processus de sélection de titres combine une approche '' Best-in-class '' qui privilégie les entreprises les mieux notées d'un point de vue extra-financier au sein de leur secteur d'activité et une sélection '' Positive Screening '' consistant à renforcer de façon discrétionnaire les investissements sur les entreprises les mieux notées. Limite de l'approche retenue : en raison d'une mauvaise notation ESG ou à travers la politique d'exclusion, certains secteurs peuvent être sous-représentés. Par ailleurs, dans certains contextes de marché, la gestion pourrait ne pas être en mesure d'appliquer autant qu'elle le souhaiterait la sélection '' Positive Screening '' soit pour des raisons de performance, soit dans une optique de gestion du risque.

  Cet OPCVM a pour classification AMF : Fonds monétaires à valeur liquidative variable standard.
- Le portefeuille de l'OPCVM se compose principalement d'instruments du marché monétaire répondant aux critères de la directive 2009/65/CE émis par des entités du secteur privé ou public. Il n'y a pas de répartition prédéfinie entre dette privée et dette publique. Le gérant sélectionne uniquement des titres de haute qualité de crédit. La Société de Gestion s'assure que les titres dans lesquels investit le fonds sont de haute qualité de crédit selon une évaluation et une méthodologie définie pour ses besoins par son délégataire de la gestion financière Ostrum Asset Management.
  Les instruments du marché monétaire sont émis par des émetteurs dont la nationalité du siège social appartient à l'Espace Economique Européen (ci-après l'EEE), la Suisse, les Etats-Unis d'Amérique, le Canada, l'Australie, le Japon et la Nouvelle-Zélande. Le total des émetteurs appartenant à des zones géographiques autres ne représente pas plus de 10% de l'actif net.
  A titre dérogatoire, le gérant peut investir au-delà de la limite réglementaire de 5% de son actif net et investir jusqu'à 100% de son actif net en instruments du marché monétaire émis ou garantis individuellement ou conjointement par certaines entités souveraines, quasi-souveraines ou supranationales.
- L'OPCVM peut utiliser les contrats financiers dans un but de couverture du portefeuille.
- L'OPCVM capitalise et/ou distribue ses revenus.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 13h00 et exécutées quotidiennement

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible — A risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible — Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7

L'indicateur de risque et de rendement reflète l'exposition de l'OPCVM aux instruments monétaires (de la zone Euro).

- Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.
- La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".
- La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** le risque de crédit résulte du risque de détérioration de la qualité d'un émetteur et/ou d'une émission, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur du titre. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur présent en portefeuille.
- **Risque de contrepartie :** le risque de contrepartie représente le risque qu'une contrepartie avec laquelle l'OPCVM a conclu des contrats gré à gré ne soit pas en mesure de faire face à ses obligations envers l'OPCVM.
- **Impacts des techniques de gestion notamment des Instruments Financiers à Terme :** le risque lié aux techniques de gestion est le risque d'amplification des pertes du fait de recours à des instruments financiers à terme tels que les contrats financiers de gré à gré, et/ou les opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,50%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur le dernier exercice	
Frais courants	0,06%
Frais prélevés par l'OPCVM sous conditions de performances	
Commission de surperformance	20% de la surperformance de l'OPCVM par rapport à l'indicateur de référence, L'ESTR, soit 0,01% pour l'exercice précédent.

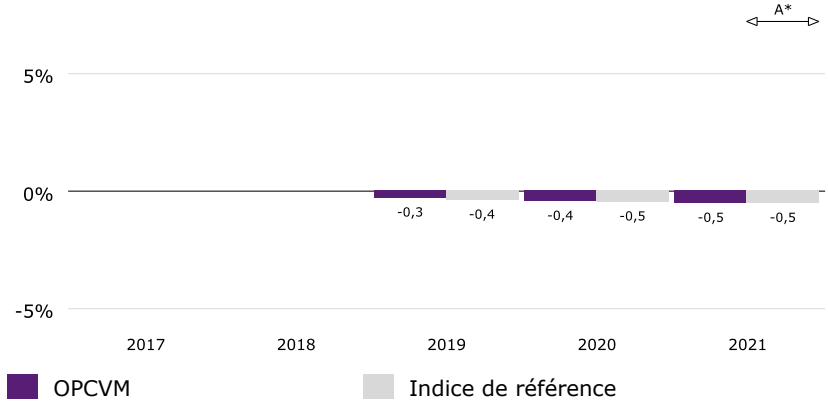
Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent clos en juin 2021. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance.
  Une commission de surperformance pourra être prélevée même en cas de performance négative de l'OPCVM, dès lors que sa performance est supérieure à celle de son indicateur de référence.
- les frais d'intermédiation excepté dans le cas des frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé à l'investisseur de se reporter à la rubrique "frais" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.im.natixis.com.

PERFORMANCES PASSEES



A*: A compter du 1er juillet 2021, l'indice de référence du fonds est l'ESTR capitalisé. L'ancien indice de référence est l'EONIA capitalisé.

- Le diagramme des performances affiché ne constitue pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances annuelles sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPCVM.
- **Année de création de l'OPCVM :** 2002.
- **Année de création de la part I1(C/D) EUR :** 2018.
- **Devise :** Euro.
- La performance de l'OPCVM n'est pas liée à celle de l'indice de référence. Ce dernier est destiné à servir de point de comparaison.

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank.
- Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques de l'OPCVM sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à :
  Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France - 75648 Paris Cedex 13 ou à l'adresse électronique suivante : ClientServicingAM@natixis.com.
- Les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles selon les mêmes modalités.
- Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur www.im.natixis.com.
- Fiscalité: Selon votre régime fiscal, les plus-values et/ou revenus éventuels liés à la détention de parts peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.
- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.im.natixis.com.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPCVM.